



## Un conflit territorial « fécond » : le cas du boisé de la Bourbonnière dans les Laurentides

Par André Goulet, ing.f., M.Sc., Isabelle Marcoux, géog., DESS A.A. et Nicolas Bergeron, biol., M.Sc. de l'Institut des territoires, et Éric Pelletier, ing.f. de la MRC d'Argenteuil

15 mai 2018

Récemment, l'Institut des territoires publiait un essai intitulé « Les conflits de planification territoriale : de l'impasse sociale à des pistes de solutions partagées – cas de figure de Mont-Kaaikop »<sup>1</sup>. Dans cet essai, les auteurs présentaient des prémisses de solutions, dont la facilitation/médiation territoriale, utiles dans le cadre d'un dossier au passé conflictuel. Cet article se veut une démonstration empirique.

### LE TERRITOIRE D'UN SECRET BIEN GARDÉ

L'histoire débute en 2005, en zone rurale, aux confins de deux municipalités : Lachute et Mirabel. La Bourbonnière est un territoire boisé issu d'une plantation réalisée sur terres publiques intramunicipales au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Le

boisé centenaire est composé de pins sylvestres et d'épinettes de Norvège, en faisant une forêt d'allure scandinave.

Jamais éclaircie, la plantation de très forte densité (2000 arbre par hectare !) a été lourdement endommagée par la tempête de verglas de janvier 1998. Le boisé est circonscrit au nord par la route provinciale 158 dont une partie est constituée en courbe routière, dangereuse.

De 2001 à 2009, plus de 23 accidents mortels s'y sont déroulés. Au nord de cette route se trouve le camp Bourbonnière, isolé entre celle-ci et un magnifique méandre de la rivière du Nord, où des résidents jouissent du boisé pour des fins récréatives. Le boisé est leur secret bien gardé.

<sup>1</sup> <http://www.idt.quebec/2018/02/08/les-conflits-de-planification-territoriale-de-limpasse-sociale-a-des-pistes-de-solutions-partagees-cas-de-figure-de-mont-kaaikop/>

À la suite de ces événements, un conflit se pointait à l'horizon ; conflit ayant comme origine le choc des intentions suivantes :

- D'un côté, la MRC d'Argenteuil et les deux municipalités (Lachute et Mirabel) souhaitaient planifier la valorisation et la protection du boisé en se basant sur les forces et faiblesses de ce dernier.

De surcroît, les partenaires municipaux désiraient sécuriser la courbe routière. Ils identifiaient alors comme cause des accidents routiers l'humidité issue de la forêt centenaire qui provoquait un givre sur la chaussée dès les premiers gels automnaux.

- De l'autre côté, les citoyens, pour la plupart des résidents du camp Bourbonnière, souhaitaient maintenir le boisé intact et favorisaient le statu quo.

À leurs yeux, procéder à des coupes partielles ou totales était inacceptable et viendrait introduire des changements sur le territoire, et peut-être une série de risques dont les usages illicites, la surutilisation du boisé, etc.

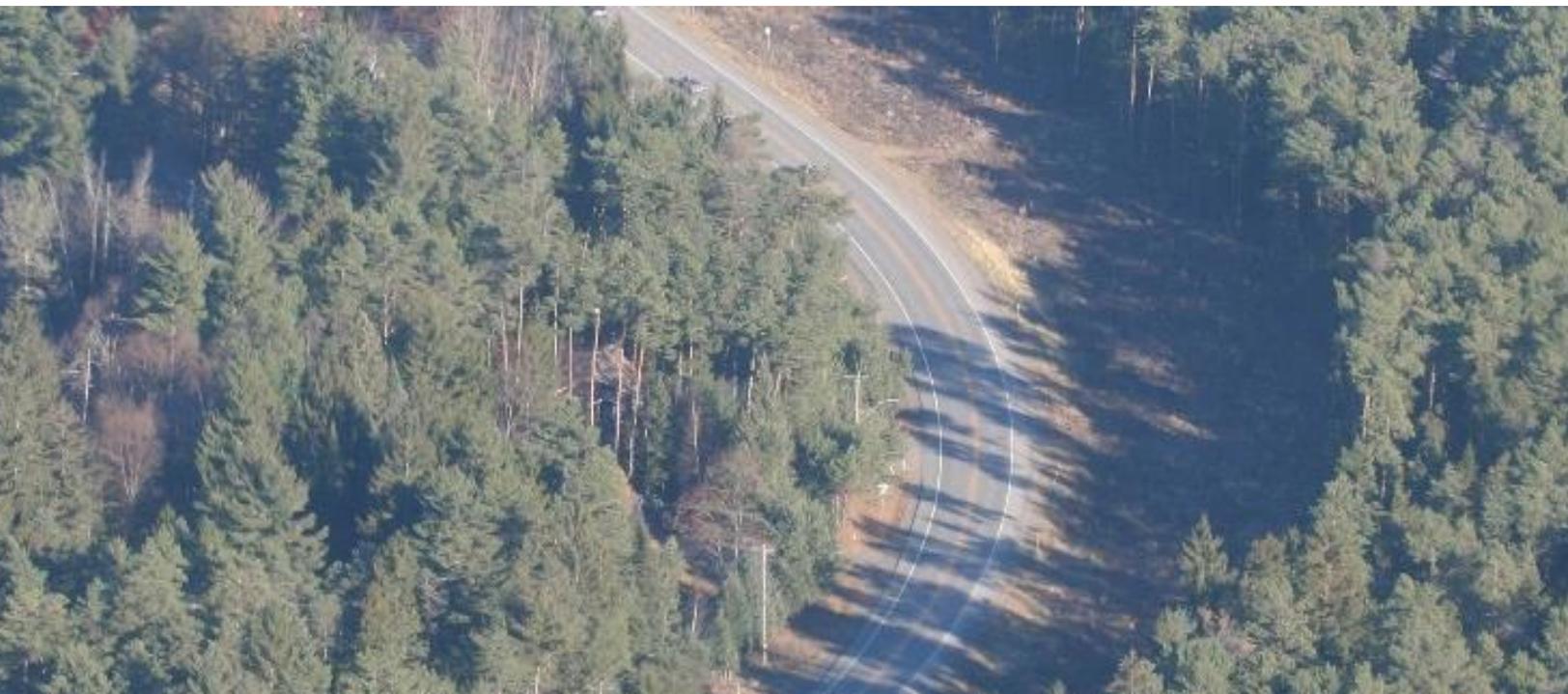
Dans la couronne métropolitaine et péri-métropolitaine de Montréal, et notamment dans les Laurentides, les conflits territoriaux sont aujourd'hui omniprésents. L'étalement urbain et les divers droits territoriaux consentis (accès,

récolte forestière, baux de villégiature, etc.) sont des enjeux qui s'entrechoquent et qui créent de tels conflits.

On assiste à des duels d'usages, parfois à première vue incompatibles, forçant le choix le plus souvent dichotomique : piste cyclable ou quiétude des riverains, motoneige versus piste équestre, coupe forestière contre conservation, etc. Même certaines lois entrent en collision. Par exemple, la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* et la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* contiennent des dispositions qui commandent (ou commanderont) la préséance de l'une sur l'autre et qui indisposent le développement territorial intégré.

Les conflits territoriaux se règlent néanmoins dans la grande majorité des cas, loin de l'espace public et de l'éclairage médiatique. Quand des groupes sont impliqués dans un conflit, on cherche idéalement l'unanimité dans les parties, sinon le consensus ou, au pire, le compromis. La solution négociée peut alors être perçue par les parties selon un spectre d'interactions emprunté au domaine des interactions biologiques, entre autres :

- parasitisme (gagnant-perdant)
- amensalisme (neutre-perdant)
- commensalisme (gagnant-neutre)
- mutualisme (gagnant-gagnant)



Une solution territoriale mutualiste (donc positive pour chacune des parties) impliquant l'unanimité au sein de chacune des parties constitue évidemment le résultat idéal et souhaité. Mais un conflit territorial peut-il réalistement se solder par une solution de type mutualiste ? Conception idyllique s'il en est une, ce conflit peut-il alors être qualifié de « fécond », adjectif de plus en plus utilisé par des conciliateurs/médiateurs œuvrant sur des dossiers d'acceptabilité sociale ?

#### CHANGER L'ÉCHELLE DE L'EXPRESSION DES PARTIES PRENANTES

Il a été décrit dans l'essai de l'Institut des territoires que la médiation/facilitation favorise l'expression du non-dit derrière le dit. Favorisant la mutualisation des connaissances et des expériences de même que l'expression des points de vue, la médiation permet aux parties

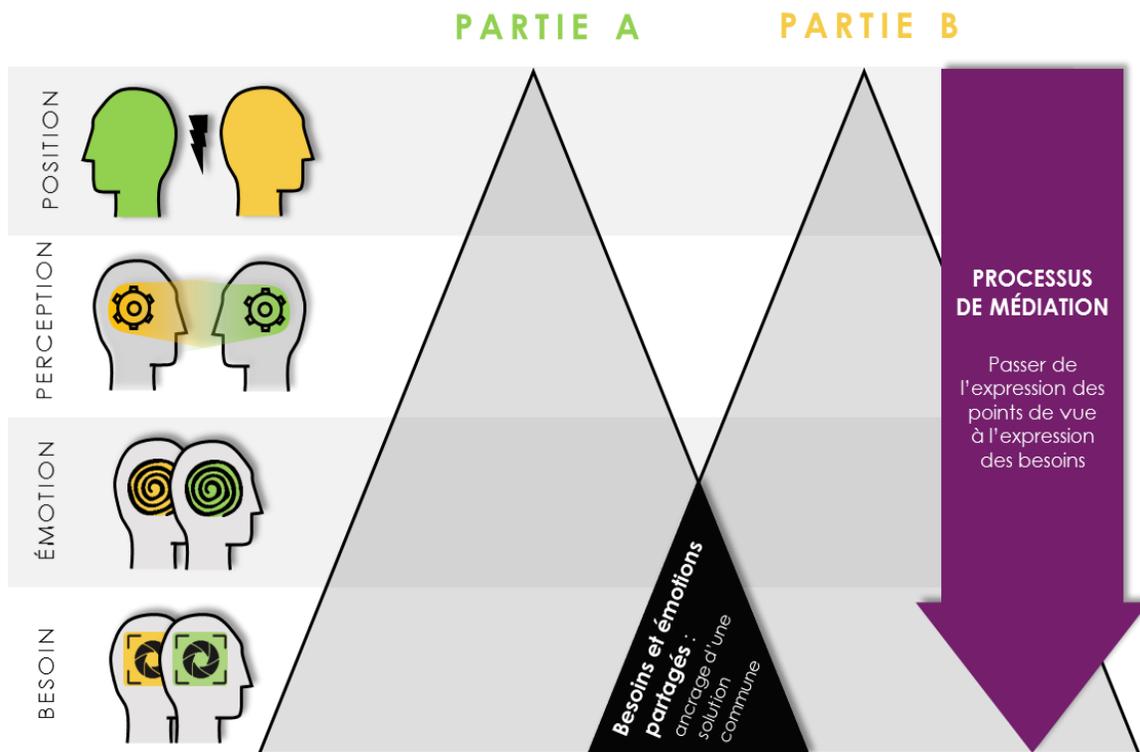
prenantes de découvrir des problèmes communs pour mener des actions cohérentes.

La médiation, c'est passer de l'expression des points de vue (opinions) à l'expression des besoins. C'est essentiellement passer d'un irresponsable « tu » à l'introspectif « je ». Ce faisant, ce processus permet de comprendre les jugements, critiques et interprétations de l'autre en tant qu'expressions aliénées de ses besoins.

On ne peut assouvir l'opinion de l'autre, mais en établissant une interaction sur la base des besoins, ceci permet d'œuvrer à leur répondre.

Alors que les opinions et perceptions peuvent sembler inconciliables, les émotions et surtout les besoins des parties prenantes constituent un terreau plus fertile pour établir des bases de conciliation<sup>2</sup> :

FIGURE 1 : MODÈLE CONCEPTUEL DU PROCESSUS DE MÉDIATION



<sup>2</sup> Extrait modifié de Cadoret, Anne. (2007). La médiation, un outil pour une gestion durable des conflits d'usage ? 47ème congrès ERSA

Concier les parties prenantes et trouver une solution territoriale dans le dossier Bourbonnière a pu être possible en adoptant une approche selon trois volets, et notamment en :

1. adoptant un savoir-être (une posture) comprenant :
  - le respect des paradigmes territoriaux de toutes les parties prenantes : la forêt science, la forêt sociale, la forêt éthique et la forêt imaginaire (qui symbolise le combat, la liberté, l'émerveillement et la spiritualité)<sup>3</sup>
  - le remisage de l'approche exclusivement épistémique dans la recherche de solutions
2. appliquant un savoir-faire, notamment en assurant :
  - la participation des parties prenantes à l'identification des solutions dans le cadre de l'élaboration du plan de protection et de mise en valeur du boisé de la Bourbonnière
3. développant de nouveaux savoirs, notamment par :
  - la réalisation d'une étude sur l'ensevelissement (bilan énergétique) de la

route 158 et scénarios de coupe d'arbre soumis au public et à l'approbation des élus

- la conceptualisation d'une solution innovante visant la plantation de trois espèces résineuses (mélèzes laricin, japonais et hybride) caduques permettant le déglacage naturel de la route 158 par ensoleillement hivernal à travers leurs branches dégarnies d'aiguilles
- la conception d'une simulation paysagère de la croissance anticipée des mélèzes reboisés afin de démontrer l'impact visuel au public, tel que démontré ici-bas

L'interaction complexe des savoirs, savoir-faire et savoir-être a permis de lentement faire migrer l'expression des parties prenantes fondée sur leurs opinions, vers celle basée sur les perceptions et les émotions, puis enfin, jusqu'à en arriver à une expression reposant sur les besoins personnels, collectifs et territoriaux. La figure suivante résume cette lente course du processus d'expression des parties prenantes, de l'opinion aux besoins.

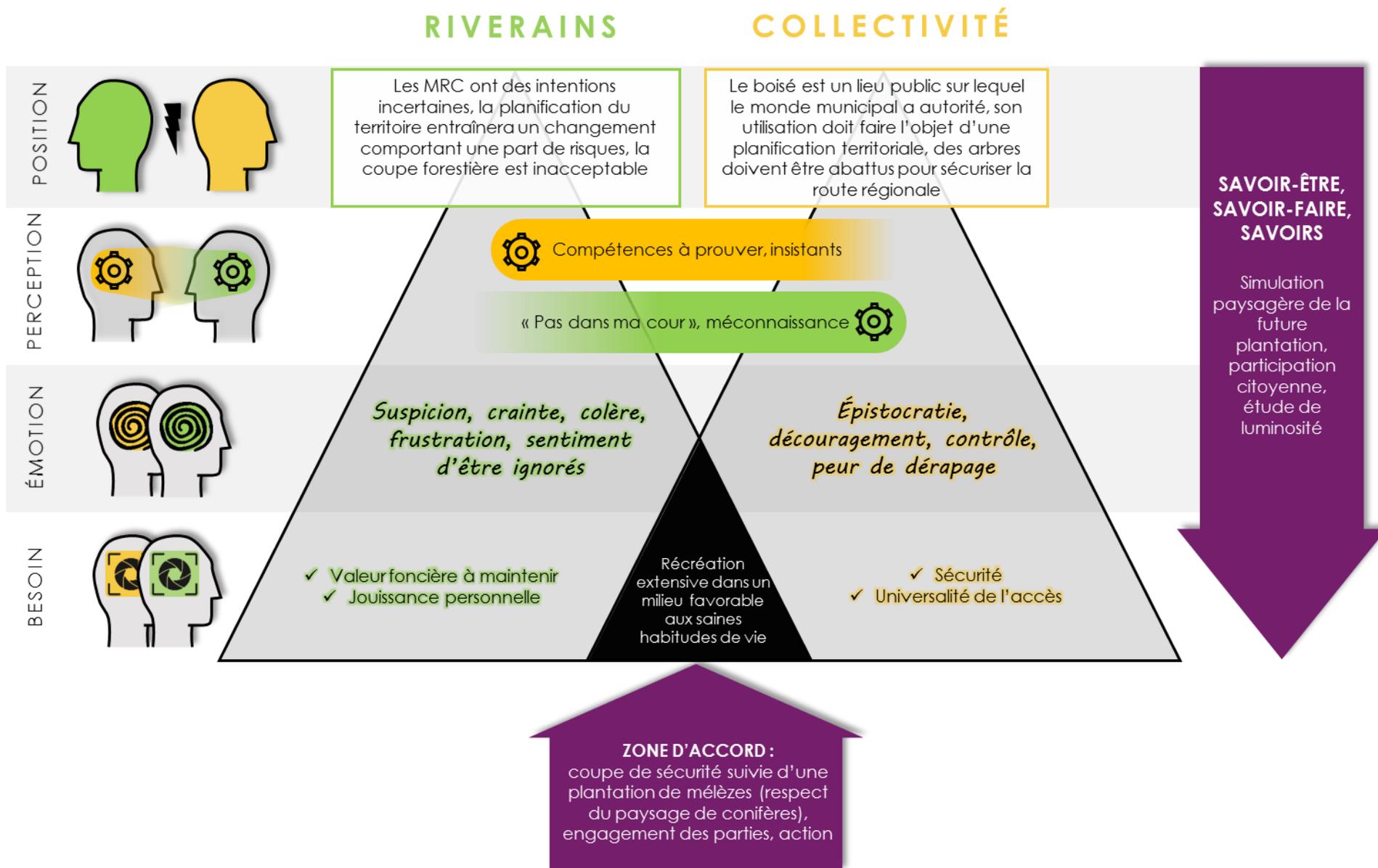
FIGURE 2 : SIMULATION PAYSAGÈRE



Source des images virtuelles : MRC d'Argenteuil (production : Horizon multiresource)

<sup>3</sup> Huybens, Nicole (2011). Comprendre les aspects éthiques et symboliques de la controverse socio-environnementale sur la forêt boréale, Vertigo, vol. 11 no 2

FIGURE 3 : MODÈLE CONCEPTUEL DU PROCESSUS DE MÉDIATION – CAS DU BOISÉ DE LA BOURBONNIÈRE



La solution territoriale a permis l'obtention du « permis social d'opérer », ou l'acceptation sociale, menant à la réalisation du scénario suivant :

			
<p><b>1.</b> La coupe à blanc, en 2009, d'un croissant de forêt sur un kilomètre le long de la route 158 avec, comme largeur maximale, d'une largeur de 30 mètres</p>	<p><b>2.</b> Le reboisement de ce croissant avec trois essences de mélèzes qui perdent à chaque hiver leurs aiguilles, permettant à la lumière solaire de pénétrer à travers les arbres dénudés et ainsi assurer un minimum journalier d'une heure d'ensoleillement sur la chaussée</p>	<p><b>3.</b> La réalisation et l'adoption du plan de protection et de mise en valeur du boisé de la Bourbonnière. Ce document prévoit l'implantation étagée de secteurs pilotes de récolte d'arbres de manière à rassurer les parties prenantes</p>	<p><b>4.</b> La construction d'un stationnement public de faible superficie assurant un accès restreint au boisé</p>



Depuis le déboisement et la plantation en 2010, malgré la géométrie toujours dangereuse de la courbe de la Bourbonnière, le nombre de collisions causé par la chaussée glacée a chuté drastiquement.

Résultat anecdotique d'une plus-value de l'apport citoyen dans le cadre d'un projet territorial, mais signe ultime d'une solution mutualiste satisfaisante, le climat de confiance instauré dans le cadre des processus de participation citoyenne a permis la restitution à la MRC d'Argenteuil du panneau signalétique original de la plantation du gouvernement du Québec. Enfin, l'installation d'un panneau routier permanent expliquant le fondement de sécurité publique de la jeune plantation est venu sceller la solution territoriale mutualiste. Ce panneau, qui lance un message en continu aux passants, rappelle que l'acceptation sociale n'est jamais acquise.